



CQPM • Opérateur de levage et manutention complexe en milieu industriel



Installer - Maintenir

Installation - Maintenance

MISSION(S) VISÉE(S) PAR LA QUALIFICATION

L'opérateur de levage et manutention complexe en milieu industriel assure des opérations de déplacement, manutention, levage, chargement, déchargement et/ou positionnement de matériels, équipements, produits ou pièces, vers un emplacement dédié dans une zone accessible ou difficile d'accès.

La complexité des opérations se caractérise par :

- *La prise en compte de l'environnement (exiguïté, installations existantes, hauteur...) et de la charge déplacée (masse, fragilité, forme, centre de gravité...),*
- *L'emplacement des points de préhension et ligne d'élingage,*
- *La répartition du poids de la charge, de son équilibre, et du déplacement du centre de gravité (danger de basculement de la charge ou des équipements),*
- *L'efficacité des différents engins de manutention/levage utilisés tout au long de la manutention.*

L'opérateur de levage et manutention complexe en milieu industriel assure et vérifie l'adéquation entre l'engin de manutention/levage (palan, pont, palonnier, ...) et la charge à déplacer (pompes, moteur, cuve, réservoir, broyeur, baies électroniques, machines-outils, ...). Il prépare les chemins de manutention, accroche la charge à déplacer. Puis il assure son levage et sa manutention jusqu'à l'emplacement défini en utilisant les modes de communication adaptée. Il applique scrupuleusement les modes opératoires et règles en matière de levage/manutention.



ACTIVITÉS

En fonction des différents contextes et/ou organisations des entreprises, les missions ou activités du titulaire portent sur :

- **La préparation de la manutention complexe d'une charge en milieu industriel**

Dans un premier temps, l'enchaînement des opérations est connu (les chemins à emprunter, les étapes de levage, de manutention, d'inclinaison et/ou de retournement, les points d'accroches disponibles ou à prévoir...) et prend en compte :

- *la localisation des points de départ et d'arrivée,*
- *les caractéristiques de l'environnement d'intervention,*
- *les caractéristiques de la charge à déplacer,*
- *les moyens de levage / manutention disponibles.*

Puis, l'ensemble des conditions et moyens définis dans ce mode opératoire sont vérifiés (disponibles / conformes) et préparés :

- *Les moyens de balisage permettant de délimiter et sécuriser une zone (barrières, ruban, cônes de chantier...).*
- *Les points de préhension (anneaux de levage, manilles...)*
- *Les lignes d'élingage (élingues, câbles, chaînes, cordages, pitons, poutres...)*
- *Les engins de manutention et levage (palan, levier, palonnier, poulie, treuil, cric, tire fort, pont roulant, chariot élévateur, grue de levage d'atelier, ...).*
- *Les moyens de protection/conditionnement (feutrine, film, mousse, carton, cale de bois, ...).*

Enfin, la charge est accrochée au(x) moyen(s) de levage/manutention dans le respect de la réglementation, procédures ou consignes en vigueur (nœuds élingage, points d'accroche, ...), et dans le respect des conditions de sécurité requises.

Ces activités permettent de garantir l'intégrité de la charge à déplacer, des moyens utilisés et de l'environnement d'intervention.

- **La manutention complexe d'une charge en milieu industriel**

Cette activité consiste à assurer toutes les opérations de déplacement, positionnement et dépose des charges à leur point d'arrivée, sans détérioration, et avec les moyens de levage/manutention appropriés. Compte tenu des risques professionnels et humains encourus et de la coactivité dans les zones d'intervention, cette activité doit s'effectuer dans le plus grand respect de la réglementation, des procédures, des consignes et des conditions de sécurité requises et/ou en vigueur. Selon les aléas (déséquilibre, mouvement de balancier, ...), des mesures d'ajustement (reprise, inclinaison, ...) adaptées aux spécificités des charges (masse, centre de gravité, forme, poids, ...) doivent être effectuées. Tout au long des opérations, une forte interaction avec les coéquipiers ou autres corps de métiers (pontier, grutier, ...) est assurée. Dans le cadre de cette activité, il est impératif que les échanges s'effectuent, oralement avec le vocabulaire professionnel adapté, et/ou avec des gestes de commandement normalisés pour les manutentions courantes. Une fois la charge positionnée au point d'arrivée, l'intervention est finalisée. Dans un premier temps, les règles QHSE (Qualité, Hygiène, Sécurité, Environnement) et de 5S (Débarrasser, Ranger, Nettoyer, ...) doivent être appliquées. Selon les secteurs d'activités, un inventaire des moyens utilisés peut être effectué pour s'assurer d'aucun oubli. Enfin, une synthèse de l'intervention est assurée auprès du responsable opérationnel (compte rendu oral, écrit ou numérique) afin de permettre un retour d'expérience voire envisager des améliorations lors d'une prochaine manœuvre similaire. Ces activités permettent de garantir le levage et la manutention d'une charge accrochée à un moyen de levage/manutention dans le plus grand respect des règles Qualité, Sécurité et Environnementales.

COMPÉTENCES

- Participer à la définition du chemin de manutention et du mode opératoire des opérations
- Préparer les conditions et moyens nécessaires au levage/manutention
- Réaliser l'élingage d'une charge conformément aux instructions
- Déplacer et positionner une charge dans un emplacement défini
- Communiquer avec les coéquipiers et autres corps de métiers
- Rendre compte des opérations de manutention réalisées



> Les interlocuteurs

- L'UIMM territoriale la plus proche
- Représentant des salariés
- Directement en entreprise
- Conseiller d'orientation
- Conseiller en évolution professionnelle : Pôle emploi, APEC...

> Identification

Niveau : 3

N° Cert. : 2009 0280 R

État : Active

RNCP : RNCP35988

> Dispositif d'accès

Qui peut accéder à la certification ?

- Jeunes et adultes
- Salarié(e)s
- Intérimaires
- Demandeurs d'emploi

Comment accéder à la certification ?

Par la formation

- Contrat de professionnalisation
- Plan de développement des compétences
- POE (Individuelle/collective)